

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**20 AOÛT 2012  
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 20 août 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général & greffier adjoint*  
Me Marie-Pascale Lessard, *assistante-greffière*

**MOMENT DE RECUEILLEMENT**

HOMMAGE À MADAME LAURE FRAPPIER

PRÉSENTATION VIDÉO HYMNE À VARENNES

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme le retrait à l'ordre du jour des points suivants :

- 5. Avis de motion – Règlement 707-36
- 6. Adoption – Premier projet de règlement 707-36
- 30. Résolution d'appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ Lots 384 et 385

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- 36. Résolution d'appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ Lots 386 et 387

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Sujets de la séance spéciale du 30 juillet 2012
- Question sur le point 2 : de quelle résidence s'agit-t-il

*Fin de la première période de questions.*

## PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

### 2012-317 **Approbation procès-verbal, séance générale du 9 juillet 2012**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 juillet 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

### 2012-318 **Approbation procès-verbal, séance spéciale du 30 juillet 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 30 juillet 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

### 2012-319 **Approbation des comptes, juillet 2012**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de juillet 2012 :

<b>Fonds d'administration :</b> <i>(chèques 2313 à 2672 et paiements électroniques)</i>	2 485 128,16 \$
<b>Fonds des dépenses en immobilisation :</b> <i>(chèques 213 à 252)</i>	981 841,16 \$

Certificat de la trésorière numéro 2320

Adoptée.

## RÈGLEMENTS

### A-2012-34 **Avis de motion, Règlement 719-1 modifiant le règlement numéro 719 décrétant des travaux pour le stationnement du parc de la Commune afin de majorer la dépense de 60 000 \$ sans en augmenter l'emprunt**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 719-1 modifiant le règlement numéro 719 décrétant des travaux pour le stationnement du parc de la Commune afin de majorer la dépense de 60 000 \$ sans en augmenter l'emprunt.

**A-2012-35 Avis de motion, Règlement 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-442 à même la zone P-443**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-442 à même la zone P-443.

**2012-320 Adoption – Premier projet de règlement numéro 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-442 à même la zone P-443**

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone H-442 à même la zone P-443 soit et est adopté.

Adoptée.

**A-2012-36 Avis de motion, Règlement 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et de modifier les normes applicables à ces zones**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et de modifier les normes applicables à ces zones.

**2012-321 Adoption – Premier projet de règlement 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et de modifier les normes applicables à ces zones**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et de modifier les normes applicables à ces zones soit et est adopté.

Adoptée.

**2012-322 Adoption – Règlement 534-36 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’interdire le stationnement rue Suzor-Côté**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-36 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d’interdire le stationnement rue Suzor-Côté.

Adoptée.

**2012-323 Adoption – Règlement 534-37 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les limitations et interdictions de stationnements prévues au parc de la Commune**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-37 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les limitations et interdictions de stationnements prévues au parc de la Commune.

Adoptée.

**2012-324 Adoption – Règlement 693-3 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier le plan et une disposition de compensation locale**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 693-3 modifiant le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) afin de modifier le plan et une disposition de compensation locale.

Adoptée.

**2012-325 Adoption – Règlement 707-35 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone C-650 à même la zone C-602 et de retirer des usages autorisés**

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-35 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la nouvelle zone C-650 à même la zone C-602 et de retirer des usages autorisés.

Adoptée.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2012-326 Modification entente intermunicipale, alimentation en eau potable Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable**

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'entente intermunicipale conclue entre les Villes de Varennes, Sainte-Julie et la municipalité de Saint-Amable le 20 décembre 2007 ayant pour objet leur alimentation en eau potable, pour ajuster l'article 4 intitulé « mécanisme palliatif » ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter les termes de l'entente modifiant l'entente intermunicipale conclue le 20 décembre 2007 entre les Villes de Varennes, Sainte-Julie et la municipalité de Saint-Amable ayant pour objet leur alimentation en eau potable, déposée par la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable ; tel document est annexé à la présente comme si au long reproduit.

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, ladite entente.

Adoptée.

**2012-327 Plan d'action local Interventions prévues pour le système des eaux usées Engagement de la Ville de Varennes**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 16 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes s'engage auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire à réaliser le plan d'action local d'interventions pour le système des eaux usées de la Ville de Varennes, selon l'échéancier établi ; telles interventions (8) sont décrites en annexe des présentes comme si au long reproduites.

Adoptée.

**2012-328 Autorisation de signature – Acte de vente entre Ville de Varennes et Investissements Innoval inc. Terrain industriel dans le Novoparc, boulevard Lionel-Boulet Lots Ptie 515 & Ptie 516**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, le greffier-adjoint, monsieur Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir devant Me Marc Legault, notaire, entre la Ville de Varennes et Investissements Innoval inc., relativement à la vente des lots Ptie 515 & Ptie 516 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères (terrain de 30 674.3 m<sup>2</sup>) . Tel projet d'acte est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

La présente résolution est accompagnée du certificat exigé par l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., c. I-0.1)

Adoptée.

**2012-329 Autorisation de signature  
Entente de paiement anticipé Ville/Paroisse Sainte-Anne de Varennes  
Projet de revente de terrain**

Considérant le rapport de recommandation du Directeur des Services juridiques et greffier en date du 2 août 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, le greffier-adjoint, monsieur Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de paiement anticipé à intervenir entre la Ville de Varennes et la Fabrique de la Paroisse Sainte-Anne de Varennes relativement au versement d'une partie du profit net de la revente du terrain de la résidence pour personnes âgées avec services ; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Que le Conseil autorise une affectation de 165 000 \$ en provenance des surplus accumulés libres afin de financer la transaction.

*Certificat de la trésorière numéro 2322*

Adoptée.

**2012-330      Autorisation de signature  
Entente – Ville/Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent  
Hébergement des équipements de communication radio**

Considérant le rapport de recommandation du Directeur des Services juridiques et greffier en date du 30 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente à intervenir entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent relativement à l'hébergement des équipements de communication radio de la Ville sur le site de Kronos ; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-331      Autorisation de signature  
Contrat de licence type à l'usage des membres de prenumerique.ca  
Bibliothèque publiques  
Bibliothèque Jacques-Lemoyne-de-Sainte-Marie**

Considérant le rapport de recommandation de la Directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 24 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser madame Michèle Lamoureux, chef de division bibliothèque, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat de licence type à l'usage des membres de prenumerique.ca Bibliothèque publiques entre la Bibliothèque Jacques-Lemoyne-de-Sainte-Marie (Ville de Varennes) et Bibliopresto.ca ; tel contrat est annexé à la présente comme si au long reproduit.

*Certificat de la trésorière numéro 2318*

Adoptée.

**2012-332      Demandes d'aide financière - Volet 1.5 du Programme  
d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM) - Approbation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Varennes a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Varennes désire présenter des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de remplacement/réhabilitation de conduites des rues Dalpé, Michel-Messier pour 2013 et des rues Massue, Saint-Eugène, Sainte Marie et de l'Aqueduc pour 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil de la Ville de Varennes autorise la présentation de deux demandes d'aide financière pour les dossiers 525127 & 525128 dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement/réhabilitation de conduites des rues Dalpé, Michel-Messier pour 2013 et des rues Massue, Saint-Eugène, Sainte Marie et de l'Aqueduc pour 2014 ;

QUE la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

QUE monsieur Sébastien Roy, directeur général, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatif aux dossiers précités dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

La présente remplace la résolution 2012-312 adoptée par le Conseil le 30 juillet 2012.

Adoptée.

**2012-333    Prise d'eau brute pour camion citerne  
Régie Intermunicipale de l'Eau potable Varennes-Sainte-Julie-Saint-Amable**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du Génie en date du 16 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes dépose une requête officielle à la RIEP pour obtenir l'autorisation d'installer une prise d'eau brute sur les installations de l'usine actuelle, le tout, de manière à ne pas utiliser l'eau potable pour le lavage des rues ;

QUE la demande soit formulée afin que l'équipement soit installé directement sur le site de la RIEP.

Adoptée.

**2012-334    Appui à Nature-Action Québec pour le projet du corridor forestier du Mont-Saint-Bruno**

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec (NAQ) est promoteur du projet de protection et de mise en valeur du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno depuis 2005 et que l'objectif de ce projet est de protéger et mettre en valeur l'intégrité écologique des boisés qui forment ce corridor forestier, ainsi que de conserver et rétablir la connectivité entre les milieux naturels et de contrer la fragmentation de ceux-ci ;



CONSIDÉRANT que le projet favorise la foresterie durable via la réalisation des plans d'aménagement multi ressource avec option de conservation et ainsi, il favorise une approche intégrée des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale visant la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels de son territoire et que le projet de NAQ cadre dans les orientations du plan d'action de la politique environnementale de la Ville ;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec souhaite partager avec la Ville les résultats, les outils, les rapports et les livrables du projet ;

CONSIDÉRANT que le projet devrait permettre à la Ville de Varennes de maintenir ou accroître la biodiversité sur son territoire, notamment en assurant la protection des espèces à statut particulier dans le bois de Varennes/Verchères par le biais de démarches de conservation volontaire et que les activités en lien avec le projet ne contreviennent pas aux règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est favorable à la réalisation de ce projet sur son territoire pourvu qu'il soit réalisé avec la collaboration des propriétaires concernés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appuie le projet du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno.

Adoptée.

#### **2012-335 Comité des usagers du transport collectif - Nomination**

Considérant la recommandation des membres du Comité des usagers du transport collectif en date du 20 juin 2012 et de la Direction générale en date du 16 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer madame Louise Girard comme membre du Comité des usagers du transport collectif et monsieur Simon Berthiaume à titre de secrétaire dudit comité, à compter des présentes.

Adoptée.

#### **2012-336 Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement Nomination d'un membre : Madame Marie-Ève Cérat**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal nomme, à compter des présentes, madame Marie-Ève Cérat à titre de membre du Comité d'urbanisme et d'environnement, suite à la démission de madame Lucie Desbiens, pour le reste du terme dudit membre.

Adoptée.

#### **2012-337 Politique de rémunération des cadres – Mise à jour**

Considérant que la Ville de Varennes a adopté une politique de rémunération des cadres ;

Considérant que cette politique de rémunération est assortie d'un plan d'évaluation des emplois, lequel permet de situer objectivement et au moyen de facteurs reconnus la valeur relative des postes cadres et de les intégrer à l'intérieur d'une échelle salariale ;

Considérant les travaux du Comité d'évaluation à cet effet et la recommandation de la Direction générale en date du 4 juillet 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la classification des employés cadres dont le nom apparaît à la liste ci-annexée, datée du 4 juillet 2012, soit modifiée et confirmée selon les données mentionnées ;

Que la rémunération de ces employés cadres soit ajustée en conséquence.

Adoptée.

#### **2012-338 Assurance collective – Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement**

ATTENDU que la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU que la Ville de Varennes désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Varennes confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Ville de Varennes s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la ville.

Adoptée.

**2012-339 Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ  
Facturation de l'UMQ – final 2011 et initial 2012**

Considérant l'adoption de la résolution 2009-250 le 6 juillet 2009 pour le renouvellement de l'entente entre l'UMQ et la Ville dans le cadre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise la Trésorière à payer à l'UMQ les frais de participation de la Ville de Varennes à la Mutuelle de prévention SST – ajustements final 2011 et initial 2012 (facture 120055 du 9 juillet 2012) au montant total de 31 023,57 \$.

*Certificat de la trésorière numéro 2323*

Adoptée.

**2012-340 Mouvement du personnel  
Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel et substitut**

*Madame la Conseillère Lyne Beaulieu, déclarant son intérêt dans le présent dossier, quitte la Salle du Conseil.*

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2012-08 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 15 août 2012.

Adoptée.

*Madame la Conseillère Lyne Beaulieu entre dans la Salle.*

**2012-341 Adoption du Programme d'entretien et d'identification des poteaux d'incendie de la MRC de Marguerite-d'Youville**

Attendu le Programme d'entretien et d'identification des poteaux d'incendie élaboré par la MRC de Marguerite-d'Youville et soumis aux municipalités membres ;

Attendu que les membres du Conseil adhèrent aux buts et objectifs dudit programme et qu'il est déjà totalement en application sur le territoire de la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Programme d'entretien et d'identification des poteaux d'incendie tel que proposé par la MRC de Marguerite-d'Youville en date d'avril 2012 et annexé à la présente comme si au long récit.

Adoptée.

**2012-342 Boissons énergisantes dans les édifices municipaux de la Ville Interdiction**

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains ;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Varennes désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents ;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents ;

CONSIDÉRANT QUE, à l'instar de plusieurs organisations œuvrant en santé publique, la Ville de Varennes est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des Conseillers présents

QUE la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2012-343      Vente d'immeubles pour taxes (10 octobre 2012)  
Ordonnance au directeur des Services juridiques et greffier de vendre les immeubles figurant à l'état de la trésorière à l'enchère publique**

Considérant les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Considérant le dépôt par la directrice des Finances et trésorière d'une liste de recommandations ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil ordonne au directeur des Services juridiques et greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à l'état de la trésorière daté du 20 août 2012 (Annexe II), déposé comme annexe de la présente, le tout selon les dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Cette vente aura lieu le 10 octobre 2012, à 10 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Adoptée.

**2012-344      Modification contractuelle – Planification, organisation, coordination et animation des camps de jour - AES**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle ;

Considérant que cet excédant est attribuable à un nombre d'inscriptions beaucoup plus élevé qu'anticipé;

Considérant que cette dépense est en réalité autofinancée;

Considérant que si le contrat avait été octroyé à l'origine à ce montant, la procédure d'octroi choisie aurait été la même;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 35 000 \$, taxes incluses, au contrat attribué à GVL (AES), selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-345 Développement résidentiel Eau Boisé de Varennes  
Demande d'autorisation au MDDEP - Dessau**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la firme Dessau à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre du projet de développement résidentiel Eau Boisé de Varennes ;

Il est résolu que la Ville de Varennes s'engage à transmettre à la firme Dessau l'original (ou une copie dûment certifiée conforme) de la résolution ou d'une lettre de la Ville de Varennes sur la prise de possession des infrastructures lorsque les travaux seront achevés, et ce, selon le protocole d'entente du projet ;

Il est résolu que la Ville de Varennes atteste que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du MDDEP et que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal ;

Il est résolu que la Ville de Varennes s'engage à entretenir les ouvrages construits selon les nouvelles pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages ;

Il est de plus résolu que la Ville de Varennes prenne possession des infrastructures lorsque les travaux seront achevés, et ce, selon le protocole d'entente du projet ;

Il est aussi résolu que la Ville de Varennes s'engage à obtenir le document légal requis auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État pour régulariser l'occupation du littoral du Fleuve Saint-Laurent.

La présente remplace la résolution 2012-298 adoptée le 9 juillet 2012.

Adoptée.

2012-346

**Résolution d'appui – Demande d'autorisation à la CPTAQ  
Morcellement d'une terre acéricole dans le secteur du chemin  
du Cordon Lots P386 et P387**

Considérant la demande d'autorisation du requérant, Les Immeubles S.A.E.L.B. Inc. a/s Monsieur Martin Fortier, d'acheter une partie de la terre voisine (lots P386 et P387), propriété de Monsieur Gérard Filion, afin d'exploiter ladite partie du terrain ;

Considérant le rapport de recommandation de la conseillère en urbanisme en date du 4 juillet 2012 ;

Considérant que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie la demande d'autorisation du requérant afin de permettre l'aliénation des lots P386 et P387 de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères. La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités.

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Lajemmerais.

Adoptée.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitation pour la prise d'eau brute des camions citernes ;
- Affiche jet d'eau parc du Portageur ;
- Questionnement sur le paiement anticipé du projet de revente de terrain entre la Ville et la Paroisse Sainte-Anne
- Règlement 707-38 concernant la zone P-443
- Règlement 719-1 – Emprunt
- Parc de la Frayère : questionnement de la présence d'un sentier VTT
- Bibliothèque : démolition hâtive

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

**PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h.

*Le maire,*

*Le directeur général et greffier-adjoint,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Sébastien Roy, MBA